



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1009-00-1

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 1009-00-1 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 1009-00 concernant les marchands d'effets d'occasion* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019. Ce projet de règlement a pour but de modifier le coût d'un permis pour agir à titre de marchand d'effets d'occasion.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 12 juin 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier